



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 février 2020 (18h00)

Salle Etable - La Lombardière - DAVEZIEUX

Membres titulaires	: 57
En exercice	: 57
Membres suppléants	: 23
Présents	: 39 + 1
Votants	: 48
Convocation et affichage	: 14/02/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Edith MANTELIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Eliane COSTE, Alain CRESCINI, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Geneviève FAVERJON, Christian FOREL, Frederic FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Aurélia GEREYS, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORQUE, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZAHM.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Michel CHAPPAT.

Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Yves FRAYSSE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Aïda BOYER), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Simon PLENET), Alain GEBELIN (pouvoir à Marie-Claire MICHEL), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Alain CRESCINI), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Olivier DE LAGARDE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Benoit GAUTHIER, Vincent MAYOT, Alain THOMAS, Armand VALLET.

**CC-2020-57 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
TRANSPORTS - TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES A COMPTER DE LA
RENTREE SCOLAIRE 2020/2021 ET AIDES INDIVIDUELLES AUX TRANSPORTS
(AIT)**

Rapporteur : Monsieur Thomas TOULARASTEL

Annonay Rhône Agglo, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), transporte 3 200 élèves dont 2 500 élèves dans les transports scolaires.

Dans le cadre d'une politique générale durable de développement des déplacements, elle a décidé d'améliorer et de moderniser son service de transports scolaires en donnant la possibilité aux élèves détenteurs d'une carte de transports scolaire valide de circuler, sans contrainte de ligne, pendant l'année scolaire, sur tous les services de transports organisés par l'Agglomération et situés exclusivement à l'intérieur de son périmètre.

En proposant un service de qualité, l'Agglomération cherche à sensibiliser les jeunes à l'usage de ce type de mode de transports afin de les habituer à les utiliser dans l'avenir.

Annonay Rhône Agglo fixe, par la présente délibération, les politiques tarifaires des services de transports scolaires qu'elle organise selon son propre règlement, à compter de la rentrée scolaire 2020.

Pour les élèves habitant Annonay Rhône Agglo et étudiant dans un établissement d'enseignement du territoire, le montant du titre de transports scolaires annuel est celui fixé selon la gamme tarifaire du contrat de délégation des services publics (DSP) du réseau urbain d'Annonay Rhône Agglo :

- soit 90 € pour les élèves du primaire,
- soit 100 € pour les autres scolaires.

Ces tarifs sont les mêmes que pour l'année scolaire en cours.

Par ailleurs, il est établi :

- le montant du duplicata du titre scolaire en cas de perte, de dégradation de la carte ou de l'hologramme, de 10 €,
- le remboursement de la carte jeune au prorata des mois non utilisés sur la base des 1/12^{ème} sur présentation d'un justificatif (déménagement, changement d'établissement), étant précisé que tout mois entamé reste dû,
- le remboursement de la carte jeune à compter du quatrième enfant d'une même famille bénéficiant d'un transport d'Annonay Rhône Agglo,
- le tarif dégressif pour la carte jeune en fonction de la date d'achat : 60 € pour un achat à partir du 1^{er} janvier et 30 € pour un achat à compter du 1^{er} avril,
- le montant des pénalités de retard à 20 € pour toutes les familles qui s'inscrivent aux transports scolaires au-delà de la date limite d'inscription du 3 septembre 2019, sauf raisons dûment justifiées (déménagement, changement d'établissement scolaire, inscription tardive dans l'établissement scolaire),
- la non présentation du titre de transport à 8 €,
- l'absence de titre de transport à 51,50 €.

Enfin, Annonay Rhône Agglo assurera l'indemnisation des familles d'élèves demi-pensionnaires ou internes ne bénéficiant pas d'un accès aux services de transports scolaires, habitant à une distance de plus de 3 kilomètres d'un point d'arrêt.

En effet, les parents qui, en l'absence de service de transports scolaires, assurent le transport de leurs enfants, à partir de 5 ans, entre leur domicile et l'établissement scolaire, peuvent percevoir une aide individuelle aux transports (AIT) calculée sur le nombre de kilomètres effectués, conformément à l'annexe ci-jointe.

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo

VU le Code des transports,

VU le règlement concernant l'organisation du transport scolaire sur le territoire de l'Agglomération en vigueur,

VU les tarifs des AIT tels que joints en annexe,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les tarifs de transports scolaires d'Annonay Rhône Agglo tels que définis ci-dessus pour une application à partir de la rentrée scolaire 2020/2021,

DÉCIDE d'appliquer les aides individuelles aux transports (AIT),

APPROUVE les tarifs des aides individuelles aux transports (AIT) joints en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/03/2020
Affiché le : 02/03/2020
Transmis en sous-préfecture le : 02/03/2020

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du Conseil
Communautaire

Le Président

Simon PLENET



Grille Aide Individuelle de Transport (AIT) 2020/2021 par famille

Calcul des km par google maps

Territoire d'Annonay Rhône Agglo

Statut scolaire	Nombre de km du domicile au point d'arrêt le plus proche	Montant unitaire en € TTC	AIT annuel en € TTC
Demi-pensionnaire	1	0,0000	- €
Demi-pensionnaire	2	0,0000	- €
Demi-pensionnaire	3	0,0000	- €
Demi-pensionnaire	4	0,2410	84,35 €
Demi-pensionnaire	5	0,4830	169,05 €
Demi-pensionnaire	6	0,7220	252,70 €
Demi-pensionnaire	7	0,9630	337,05 €
Demi-pensionnaire	8	1,2040	421,40 €
Demi-pensionnaire	9	1,4430	505,05 €
Demi-pensionnaire	10	1,6850	589,75 €
Demi-pensionnaire	11	1,8760	656,60 €
Demi-pensionnaire	12	2,0690	724,15 €
Demi-pensionnaire	13	2,2620	791,70 €
Demi-pensionnaire	14	2,4560	859,60 €
Demi-pensionnaire	15	2,6490	927,15 €
Interne	1	0,0000	- €
Interne	2	0,0000	- €
Interne	3	0,0000	- €
Interne	4	0,5150	37,08 €
Interne	5	0,6470	46,58 €
Interne	6	0,7760	55,87 €
Interne	7	0,9060	65,23 €
Interne	8	1,0320	74,30 €
Interne	9	1,1620	83,66 €
Interne	10	1,2920	93,02 €
Interne	11	1,4200	102,24 €
Interne	12	1,5490	111,53 €
Interne	13	1,6790	120,89 €
Interne	14	1,8080	130,18 €
Interne	15	1,9390	139,61 €